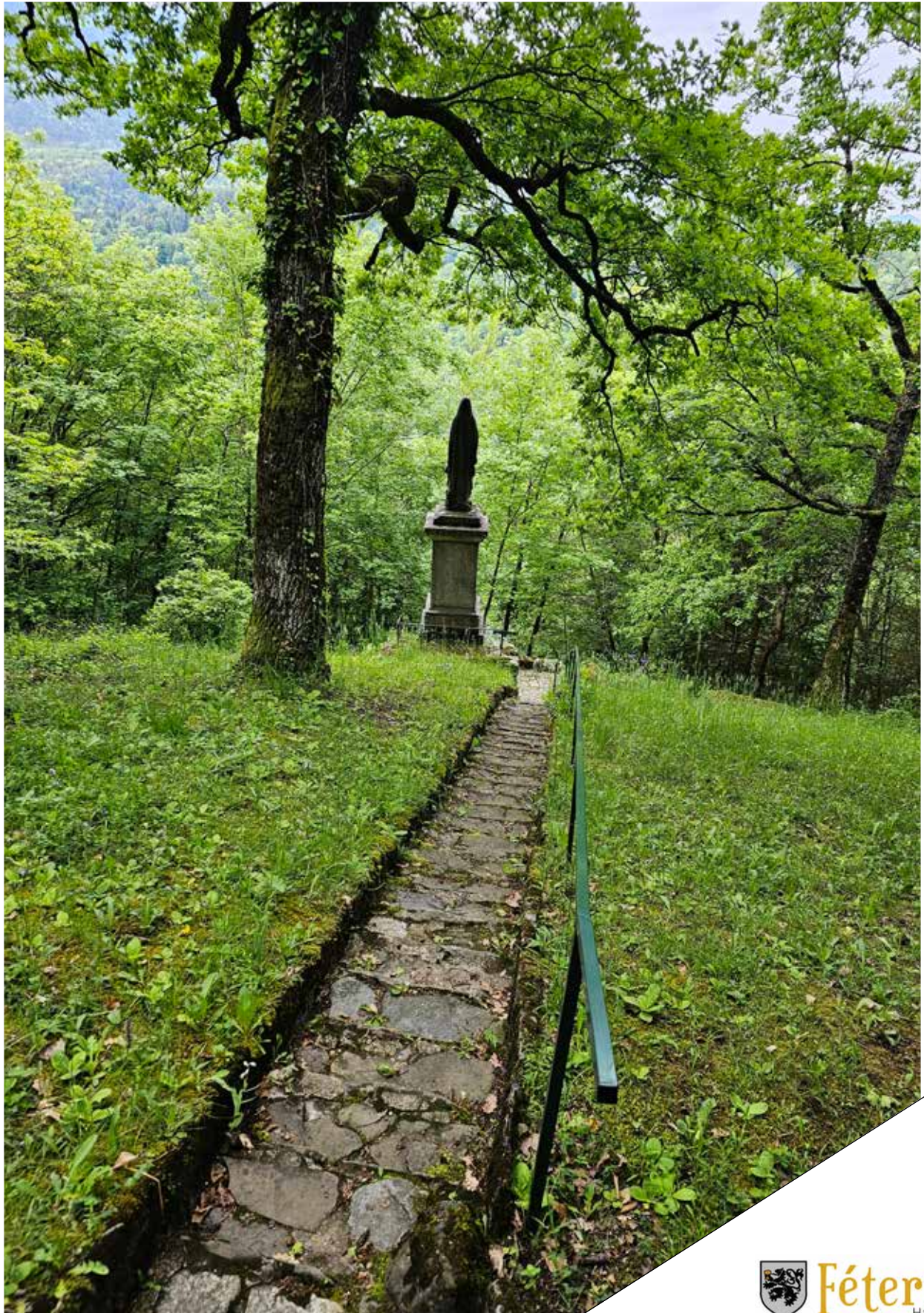


FÉTERNES infos

BULLETIN MUNICIPAL N°25 | JANVIER 2025 > DÉCEMBRE 2025



Féternes
Haute-savoie

Sommaire

Mot du maire p. 3

HOMMAGE

Irène et Hélène : deux vies, un siècle ... p. 4

Hommage à Raymond Dutruel p. 5

MAIRIE

Ressources humaines p. 6

Social..... p. 7

Finances municipales p. 8

Urbanisme p. 10

Dossier : Quel Chef-Lieu d'ici 3-4 ans .. p. 12

Ecoles et jeunesse p. 15

L'action du Service Technique p. 18

Maison du pont à Bioge p. 21

Sécurité routière p. 22

Environnement..... p. 24

Une commune animée..... p. 26

Devoir de mémoire..... p. 30

Gestion forestière..... p. 34

Jumelage Féternes - Treffiagat p. 36

Les colonies de vacances à Féternes... p. 38

Cimetière..... p. 39

INFOS DIVERSES..... p. 40

Horaires mairie

Agence postale

Déchetterie

Bibliothèque

INFOS

Responsable publication :

Maxime Julliard

Crédits photos : les élus

Création et impression :

FILLION imprimerie - Allinges

Nombre d'exemplaires : 800 ex

Etat Civil

L'état civil témoigne, année après année, des moments heureux et plus douloureux qui rythment la vie d'un village.

En 2025, Féternes a enregistré 16 naissances, 9 mariages et 12 décès, dont une naissance sur la commune.

Naissances

- Heidi DUCRET le 4 janvier
- Aayan KARI le 25 janvier
- Anna DUCRET le 20 mars
- Achille CHARPIN le 16 mai
- Kevin PERTUISET le 17 mai
- Joachim RICHAIR le 25 mai
- Tim RIGOULAY le 24 juin
- Elon LE LOUP BARRAUX le 25 juin
- Esmée HOTTE le 17 juillet
- Noah TRABICHET le 13 août
- Austin COLLOMB le 29 août
- Malo VAUR le 8 septembre
- Cayssie SPERANZA FONTAINE le 14 septembre
- Gabin DECONCHE le 3 novembre
- Alba BAHL le 4 novembre
- Meysson FAY le 28 novembre

Décès

- Daniel SIWINSKI le 11 février
- Philippe ARBOIT le 14 février
- Monique GURNEL, née PELLET le 29 mars
- Yolande LARUE, née BERTRAND le 25 juin
- Michel JACOB le 19 juillet
- Sandrine MOTTET, née BAUD le 29 juillet
- Maryse REGTERS, née ROSATO-LOUBIE le 1^{er} octobre
- Pascal LANGOUTTE le 6 octobre
- Pascal CAVENEL le 6 novembre
- Madeleine PEPIN, née LELEU le 14 novembre
- Alain BENZONI-DUCHENE le 17 novembre
- Hélène MAYER, née BUFFET le 7 décembre

Mariages

- Mickaël LACOMBE et Justine CHOLLET le 17 mai
- Simon VAUR et Morgane DENIS le 29 mai
- Julien DECURNINGE et Solène JACQUIER le 21 juin
- Romaric CLERGET et Charlène RAMEL le 23 juin
- William KRESS et Emilie BIDAL le 25 juillet
- Kévin VIOLA et Sandy PICHOT le 8 août
- David MARCHAND et Orlane ARBOIT le 9 août
- Yoan MANZONI et Erika KALININA le 10 août
- Franck EPICOCO et Virginie RENARD le 15 novembre

Le mot du Maire



Chers amis,

Ce bulletin municipal s'inscrit dans un contexte particulier. En période pré-électorale, l'information communale doit rester strictement factuelle, sans commentaire politique. Cette exigence prolonge une méthode de travail adoptée tout au long du mandat : informer régulièrement, expliquer les choix, rendre compte de notre action.

Depuis six ans, la commune a multiplié les temps d'échange : 3 réunions publiques de secteurs chaque printemps, rencontre annuelle au Chef-Lieu, information via la presse locale, les réseaux sociaux, les "Échos des 3 Fées" et le bulletin municipal. Cette communication régulière a permis à chacun de suivre l'avancement des dossiers, d'en comprendre les enjeux et les contraintes. Les éléments présentés dans ce bulletin s'inscrivent dans cette continuité et reflètent un travail déjà largement partagé.

Féternes présente une spécificité forte : avec près de 1 500 hectares, elle est l'une des communes les plus étendues du plateau de Gavot. Cette vaste superficie, comprenant de nombreux hameaux, implique des contraintes importantes en matière de voirie, de services, d'entretien du patrimoine et de proximité avec les habitants. Mais cette configuration est aussi une richesse. Elle forge l'identité de la commune, son cadre de vie, sa diversité paysagère et humaine et constitue une force dès lors qu'elle est pensée comme un atout à préserver et à valoriser, comme en témoignent de nombreuses pages de ce bulletin.

Le fonctionnement quotidien de la commune repose avant tout sur l'engagement des agents municipaux. Leur polyvalence et sens du service public permettent d'assurer chaque jour l'entretien des voiries et des chemins, la gestion des bâtiments, l'accueil administratif, les services aux familles, la vie scolaire et périscolaire, associative... ainsi que de nombreuses interventions souvent invisibles mais essentielles. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur implication constante.

Je souhaite également saluer tout particulièrement le travail de la Directrice Générale des Services, arrivée en septembre 2022. Par sa rigueur, son sens de l'organisation et son accompagnement des équipes comme des élus, elle a contribué à structurer durablement le fonctionnement communal. Son rôle a été déterminant dans la conduite et le suivi de nombreux dossiers présentés dans ce bulletin et dans la consolidation des méthodes de travail de la collectivité.

Mes remerciements vont aussi aux bénévoles dont l'engagement fait vivre la commune bien au-delà des missions municipales. Leur investissement contribue au dynamisme et à la convivialité de Féternes. J'adresse également ma reconnaissance aux acteurs économiques et agricoles, piliers essentiels de l'équilibre et de l'identité de notre territoire.

Je souhaite enfin remercier l'ensemble des élus du Conseil Municipal qui arrivent comme moi, au terme de leur mandat. Leur disponibilité, leur engagement et les responsabilités assumées au fil des années méritent d'être soulignés. D'un mandat à l'autre, chaque équipe apporte sa contribution à la construction collective de la commune.

Vous trouverez dans ce bulletin des éléments de réflexion sur l'évolution possible du Chef-Lieu, ainsi que des données financières destinées à offrir une lecture claire et accessible de la situation communale. Il ne s'agit ni d'un programme ni de projections figées, mais de bases de travail et de compréhension, utiles pour éclairer les choix à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, en espérant qu'il vous permettra de mieux appréhender les actions menées, celles engagées, et les enjeux auxquels Féternes continuera de faire face dans les années à venir. A bientôt dans le village !

Le Maire
JULLIARD Maxime

Irène et Hélène

deux vies, un siècle

En 1923, Féternes est une commune rurale de près d'un millier d'habitants, composée d'une mosaïque de hameaux, rythmée par l'agriculture, l'artisanat et la solidarité villageoise. C'est dans ce Féternes-là qu'Hélène Mayer et Irène Echernier voient le jour. Elles grandissent dans un monde où le travail de la terre, la famille et l'entraide structurent le quotidien, un monde qu'elles accompagneront, chacune à leur manière tout au long d'un siècle de profondes transformations.

La commune de Féternes rend aujourd'hui un hommage conjoint à Hélène Mayer et Irène Echernier, conscrites de 1923, amies et figures discrètes mais essentielles de notre village. Leur disparition, à quelques mois d'intervalle, marque la fin d'une génération profondément attachée à ses racines et à la vie locale.

HÉLÈNE MAYER

Née à Évian-les-Bains, Hélène est issue d'une famille solidement ancrée à Féternes. Très tôt confrontée à l'épreuve par la perte de son père, pupille de la Nation, elle incarne une génération marquée par le sens du devoir et de la résilience.

Mariée en 1944, elle fonde une famille nombreuse et mène une vie faite de travail, de discrétion et de dévouement. Après plusieurs années passées hors de la commune, elle revient à Féternes à la fin des années 1960, dans la maison familiale du hameau de la Gerbaz, lieu chargé d'histoire et de souvenirs.

Engagée dans la vie professionnelle, très présente auprès des siens, Hélène a consacré l'essentiel de son énergie à sa famille, suivant avec attention les parcours de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.



Active et curieuse, elle participait à la vie locale à travers les associations, les rencontres et les activités proposées aux aînés. Son énergie, sa simplicité et son attachement profond à son hameau faisaient d'elle une présence familière et appréciée. En octobre 2023, elle put célébrer ses 100 ans lors d'un moment chaleureux, fidèle reflet de ce qu'elle était : présente, souriante et profondément humaine.

IRÈNE ECHERNIER

Irène Echernier s'est éteinte à l'âge de 101 ans. Discrète, humble et toujours dans la retenue, elle incarnait avec force Châteaueux, son hameau, son histoire et sa continuité.



Elle vivait au pied du hameau, dans une grande maison adossée au mur de l'ancien château, chargée de mémoire et de récits. Témoin silencieux mais attentif de la vie communale, Irène a traversé les décennies en observant les mutations du monde rural et les générations qui se succèdent.

Fidèle participante du club de l'amitié, elle aimait échanger, discuter, raconter, et retrouver ceux avec qui elle partageait ce lien simple et précieux du quotidien. Avec sa conscrite et amie Hélène Mayer, elle formait un duo complice et chaleureux, symbole d'une génération soudée.

Irène avait célébré ses 100 ans le 8 juillet 2023, entourée de ses proches. Ce jour-là, Châteaueux accueillait également un rassemblement en mémoire des Sœurs de la Croix, dont la chapelle du hameau est un lieu central. Un écho discret et symbolique, à l'image d'Irène.

Une même génération, une même mémoire

Par leur longévité, leur humilité et leur fidélité à leurs hameaux, Hélène et Irène furent des mémoires vivantes d'un Féternes rural, solidaire et familial. Deux femmes

dont la présence discrète a profondément marqué la commune et dont les parcours racontent, à eux seuls, un siècle de vie locale.

Hommage à Raymond Dutruel

En ce début d'année 2025, c'est une figure de Féternes qui s'en est allée.



Raymond a grandi à Vougron dans les Traverses, secteur qui est toujours resté cher à son cœur. Comme les jeunes des traverses il réalisa une partie de sa scolarité à l'école de Flon. Son engagement à Féternes fut très important notamment auprès de la vie paroissiale. Très jeune, Raymond se rapproche de l'abbé Burnet, curé de Féternes et fondateur de deux institutions du village : le club de football et la fanfare. Deux associations dans lesquelles il participera comme il l'a toujours fait avec passion et engagement.

Raymond c'était l'homme des chiffres, le grand argentier qui avec rigueur et professionnalisme tenait à ce que les finances soient saines. Il fut tout naturellement amené à prendre des responsabilités au sein de la grande paroisse Saint-André en Gavot Léman au sein duquel il occupait le poste de trésorier et dont il aimait à rappeler qu'elle allait jusqu'au Bouveret !

Les associations étaient au cœur de la vie de Raymond, ses engagements auprès du secours catholique, ou encore de l'association Féterniante longtemps incarnée par l'abbé Burnet : l'Association d'Education Populaire et Sociale (AEPS). De cette association en charge de la gestion des bâtiments du théâtre de la maison des sœurs, ou encore la distribution des colis des anciens, il en aura été l'illustre trésorier. De ce bâtiment des sœurs il racontait souvent cette anecdote, à savoir qu'en 1958, nombreux étaient les jeunes qui comme lui se pressaient dans la salle de classe du rez de chaussée pour venir vibrer au rythme de la coupe du monde de football en Suède et des exploits de la bande à Kopa et Fontaine.

Les chiffres l'ont poursuivi jusqu'aux Œuvres Sociales de Féternes, association dont il fut un membre actif et notamment en étant le célèbre annonceur des soirées loto... décidément les chiffres ne le quittaient pas !

Raymond se fut surtout pour beaucoup d'entre nous l'homme qui a consacré une grande partie de sa vie à son engage-

ment religieux et surtout au fait que chacun puisse pratiquer dans des bonnes conditions. Raymond c'était celui qui dans l'ombre préparait et vérifiait que tout soit parfaitement organisé pour que les célébrations puissent se tenir dans les meilleures conditions : de la gestion de la sono, en passant par les quêtes, la mise en route des cloches... et bien évidemment le traditionnel vin chaud de Noël dont sa recette rencontrait toujours un grand succès !

Raymond aura vu se succéder de nombreux curés à commencer par l'abbé Burnet qui le marqua indéniablement comme nombre de Féternians, puis le père Majournal dont l'engagement au Pérou pour la population en souffrance toucha Raymond et le poussa à s'engager auprès de la boutique de commerce équitable de Larringes dont les recettes visent à œuvrer pour résorber la misère dans ce pays. De cette belle cause il en sera l'ambassadeur en demandant que chaque année, les œuvres sociales et l'AEPS dont il était membre, positionnent des produits issus de cette épicerie. Il accompagna le père Henri Duperthuy en lui faisant sillonner cette grande paroisse Gavot-Léman et enfin il était devenu l'un des bras droits du Père Louis Agerther. Avec le père Louis et l'AEPS, il fut un des maillons forts de l'organisation de la halte spirituelle en juillet 2023 en l'honneur de Sœur Claudine Echernier, une native du hameau du Creux à Féternes, partie fondée une congrégation religieuse mondiale à la fin du 19^e siècle. Raymond c'était une proximité, une incarnation de nombreuses valeurs humaines souvent banalisées mais ô combien important dans notre société actuelle : le partage, le sens du service, le souci des autres.

Bien évidemment cet hommage n'est pas exhaustif et chacun pourra y aller de son commentaire et de son souvenir avec Raymond. Sa discrétion fait que nombreuses de ces belles actions sont restées dans l'ombre, car l'action comptait plus que la lumière pour lui. Ces quelques souvenirs partagés démontrent tout de même que Féternes pleure un acteur incontournable de la commune.



Ressources Humaines

Du côté des services

Les services municipaux sont organisés en 4 grands services, le tout sous l'autorité de la secrétaire générale des services.

Administratif

2 agents en plus de la directrice générale assurent les fonctions administratives (tenue des registres d'état-civil, gestion des dossiers d'urbanisme, comptabilité, accueil du public, renseignements divers...). 1 agent est en charge de l'agence postale. L'agence postale est un service essentiel qu'il convient de maintenir. Pour rappel, la mairie de Féternes met à disposition des locaux et recrute un agent pour la gestion de l'agence postale. L'agent est donc rémunéré par la commune, qui assure aussi les frais liés aux locaux. En échange La Poste verse 1'185 € par mois pour couvrir partiellement les frais. **L'agence postale est notamment ouverte le samedi matin et le mercredi jusqu'à 19 h.**

Technique

2 agents composent le service sous l'autorité d'un responsable technique en poste depuis février 2025. La commune étant la 2^e plus vaste du plateau de Gavot, elle rend nécessaire la priorisation des interventions.

Périscolaire/Entretien des bâtiments

2 agents sont chargés de la gestion des temps périscolaires (cantine et garderie), ainsi que d'une partie de l'entretien des bâtiments. Un autre agent est lui préposé au nettoyage des bâtiments communaux (écoles, vestiaires de football...). Deux agents sont en renfort sur le temps de midi pour faciliter le service de cantine.

ATSEM

Les ATSEM sont des agents municipaux, donc rémunérés par la Mairie, et qui travaillent auprès des institutrices de maternelle. Leur rôle est d'apporter une assistance technique et éducative à l'institutrice. 3 ATSEM sont présentes à Féternes.

En synthèse :

Nombre total d'agents :

15 soit 10,7 ETP (Equivalent Temps Plein)

2 responsables de services :

- La Directrice générale des services

- Le Directeur de services techniques

Prévoyance et mutuelle : de nouveaux dispositifs pour les agents

En 2025, mise en place de la prévoyance avec prise en charge de 30 €/mois et par agent par la collectivité. A compter du 1^{er} janvier 2026 mise en place de la complémentaire santé avec participation également de 30 €/mois et par agent de la part de la mairie.

La commune a accueilli 3 stagiaires sur l'année.

Répartition des agents par secteur d'activités



Un grand merci aux agents communaux pour leur engagement quotidien et leur contribution essentielle à la vie de la commune.

Des services de proximité pour accompagner les Féternians



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE FÉTERNES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Féternes est une instance composée d'élus et de membres extérieurs, dont la mission est d'accompagner les habitants dans leurs démarches sociales et de soutenir des actions en faveur des personnes les plus fragiles, en lien avec les partenaires institutionnels.

ÉVOLUTIONS AU SEIN DU CCAS

L'année écoulée a été marquée par plusieurs évolutions au sein du conseil d'administration du CCAS.

À la suite du décès de Christel Félisaz, un poste dévolu aux élus a été pourvu par Bernadette Bouvier, conformément à la décision votée par le conseil municipal.

Par ailleurs, le CCAS a pris acte de la démission d'Amélie Cattanéo, membre extérieure, après de nombreuses années d'engagement. La commune et le CCAS la remercient pour son implication auprès des Féternians et pour sa contribution aux actions menées. Josette Pasini a été nommée pour lui succéder.

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, la Communauté de communes, en lien avec le CCAS de Féternes, propose depuis plusieurs années un service de livraison de repas à domicile.

Ce service s'adresse :

- Aux personnes âgées de 65 ans et plus,
- Ou aux personnes atteintes d'un handicap,
- Résidant sur la commune de Féternes.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

Les repas sont livrés directement au domicile des bénéficiaires. Ils comprennent un menu complet (entrée, plat, laitage, dessert), accompagné de pain et d'une soupe.

Le tarif est fixé à 10,32 € par repas livré. Les livraisons sont généralement organisées pour deux jours, afin d'assurer une continuité du service et de limiter les déplacements.

FRANCE SERVICES : UN SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Le dispositif France Services est un service public intercommunal, porté par la Communauté de communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance. Il est déployé de manière itinérante sur 17 communes, dont Féternes, afin de garantir un accès équitable aux services publics sur l'ensemble du territoire.

À Féternes, des permanences sont organisées sur rendez-vous à la salle Léman, permettant aux habitants de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour leurs démarches administratives et numériques.

UN LARGE CHAMP D'ACCOMPAGNEMENT

France Services permet notamment :

- L'accueil, l'information et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement aux démarches administratives,
- L'aide à l'utilisation des services en ligne,
- L'accompagnement numérique,
- L'accès à un poste informatique en libre-service.

Les démarches concernent principalement les domaines de la retraite, des finances publiques, de la santé, des prestations sociales, de l'emploi et du logement.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

À l'échelle intercommunale, l'activité de France Services témoigne de l'utilité du dispositif :

- 1 685 usagers accompagnés, soit une augmentation de près de 19 % par rapport à l'année précédente,
- 2 671 démarches réalisées,
- En moyenne plus de 7 usagers accueillis par jour,
- Près de 80 % des usagers âgés de plus de 55 ans,
- Plus de 90 % des démarches finalisées en un seul rendez-vous.

Les principales thématiques d'accompagnement concernent :

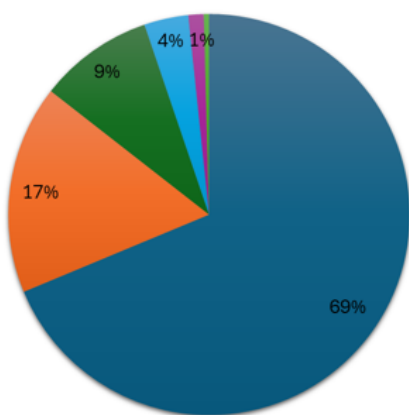
- La retraite (CARSAT, AGIRC-ARRCO),
- Les impôts,
- L'assurance maladie,
- Les prestations familiales,
- L'accès aux droits sociaux.

Finances

La section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au quotidien (rémunération des agents, énergie, fournitures, assurances, fonctionnement des services, entretien courant du patrimoine, subventions aux associations, pompiers, intérêts de la dette...) Ces dépenses doivent obligatoirement être financées par les recettes de fonctionnement de l'année. Pas de possibilité d'être en déficit au niveau de cette section.

Les recettes de fonctionnement

Répartition en % des recettes de fonctionnement en 2025



- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 70 Produits des services
- 75 Autres produits de gestion courante
- 013 Atténuations de charges
- 76 et 77 Produits financiers et exceptionnels

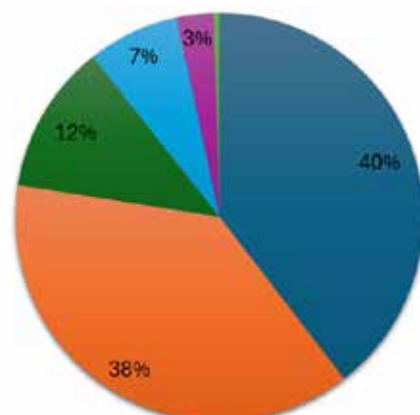
Les recettes de fonctionnement proviennent notamment :

- Les produits des services (coupe de bois, concessions cimetières, redevances périscolaires...) : 150'367 €
- Les impôts et taxes : 1'120'603 €
- Des dotations et participations de l'État : 274'809 €
- Les locations de salles et appartements : 58'200 €
- Les atténuations de charges : 20'038 €
- Produits financiers et exceptionnels : 6'900 €

Total des recettes réelles de fonctionnement budgétées en 2025 : 1'600'367 €

Les dépenses de fonctionnement

Répartition en % des dépenses de fonctionnement en 2025



- 012 Charges de personnel
- 011 Charges générales
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières (I)
- 014 Atténuations de produits
- 67 Charges exceptionnelles

Les dépenses de fonctionnement se répartissent principalement entre :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général (énergie, entretien, fournitures, prestations...) : 522'918 €
- Les subventions et participations versées (associations, pompiers, indemnités, bibliothèque inter-plateau...) : 163'192 €
- Les charges financières (seulement les intérêts de la dette) : 100'100 €
- Le fonds de péréquation (dotation aux communes défavorisées) : 40'753 €
- Charges exceptionnelles : 6'000 €

Total des dépenses réelles de fonctionnement budgétées en 2025 : 1'378'342 €

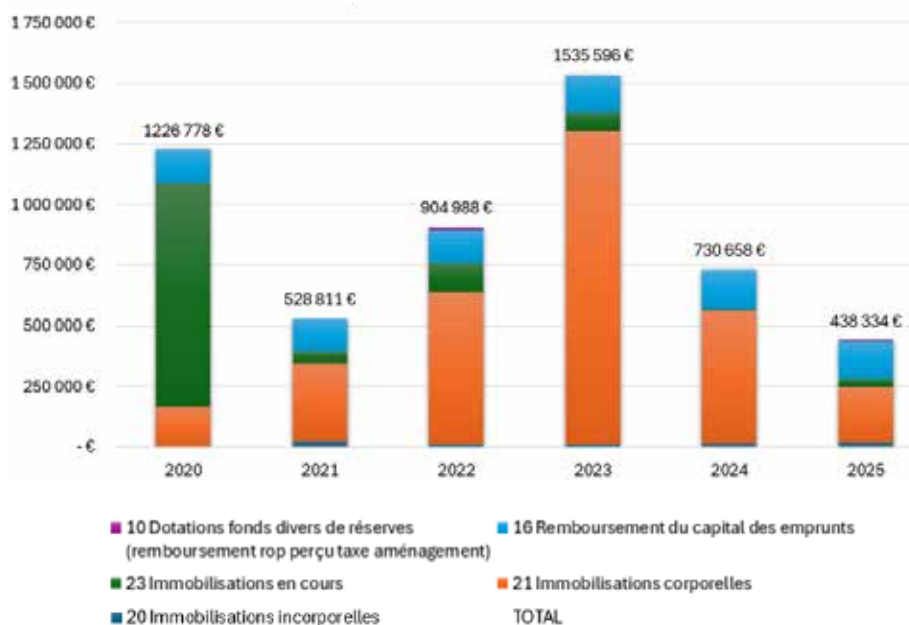
Budget d'investissement

Le budget d'investissement concerne les opérations ayant un impact durable sur le patrimoine communal. Les dépenses d'investissement comprennent notamment : les travaux sur les bâtiments communaux, les aménagements de voirie et d'espaces publics, les acquisitions foncières, d'équipements et de matériels, le remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses sont financées par des subventions perçues, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de l'autofinancement émanant de la gestion de la section de fonctionnement et le cas échéant d'emprunts.

Les différentes réalisations 2025 sont détaillées dans les rubriques de ce bulletin par thématiques.

Evolution des dépenses d'investissement entre 2020 et 2025



Les années 2019 et 2020 ont été marquées par l'important investissement consenti sur le groupe scolaire et également la restauration du Pont de Bioge.

Après les années 2021 et 2022 principalement tournées vers la digestion des importants efforts consentis et l'élaboration du Plan Pluriannuel d'investissement, 2023 a vu repartir à la hausse les dépenses d'équipements avec de nombreux travaux réalisés sur la commune.

2024 retrouve les standards de 2022 avec des investissements réalisés pour partie en interne et des acquisitions foncières via l'EPF des tènements Boujon et Bugnet au Chef-Lieu.

2025 aura été une année de transition permettant de préparer le chantier important d'extension/réhabilitation de l'école maternelle.

ENDETTEMENT COMMUNAL

Au 31 décembre 2025 l'encours de dette s'élève à 2'440'876 €. L'évolution de l'encours de la dette sur les dernières années est présentée ci-dessous.

Durant ce mandat nous avons contracté 5 emprunts pour un total de 948'000 €.

- 45'000 € pour le renouvellement du matériel technique (épaveuse, tracteur principal, micro-tracteur)
- 400'000 € pour la réhabilitation salle polyvalente Denis Chappuis

- 144'000 € pour l'acquisition d'un tènement de 450 m² au Chef-Lieu comprenant un garage.
- 360'000 € (2 emprunts) pour l'acquisition de 2'050 m² soit la moitié du tènement de la casse Boujon.

En parallèle nous avons remboursé 924'436 € de capital de dette.

Ce qui fait un solde positif d'augmentation de la dette durant ce mandat de 23'564 €. Il faut cependant noter que les emprunts supportent des investissements qui enrichissent l'actif communal.



Révision du PLU

Une feuille de route et un nouveau cadre pour l'aménagement de notre commune

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le PLU est un document de planification stratégique : il détermine où et comment construire, protège les espaces agricoles et naturels, et garantit un développement équilibré du territoire, dans le respect des lois en vigueur et des documents dits « de rang supérieur », tel que le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais (SCoT). C'est un outil essentiel pour « pré-voir » ce que sera Féternes demain et encadrer son aménagement, en conciliant qualité de vie, attractivité, respect de l'environnement et des paysages patrimoniaux.

POURQUOI UN NOUVEAU PLU ?

Notre commune, à l'instar de nombreuses autres communes du Chablais, connaît une pression démographique et urbaine croissante. Territoire de « desserrement » des villes de Thonon et d'Evian, elle doit faire face à un développement résidentiel de plus en plus difficile à maîtriser et à accompagner en termes de réseaux, d'équipements et de services aux habitants.

Or le PLU en vigueur, approuvé il y a de plus de 12 ans, n'est plus adapté à ce contexte local, ni aux récentes évolutions législatives et réglementaires ; Et ce d'autant plus face à l'impératif global de transition énergétique et écologique.

La révision du PLU s'avérerait donc indispensable.

Engagée en janvier 2023, elle constitue pour la commune, l'opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son devenir à moyen terme (horizon 2040), afin d'assurer une urbanisation mieux maîtrisée.

QUELLE FEUILLE DE ROUTE ?

A travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les élus ont souhaité se fixer au plus tôt (dès janvier 2023), une feuille de route autour de 3 grandes orientations :

1. **Conforter et développer les fonctions villageoises** de Féternes au profit de son animation et de sa dynamique sociale.
2. **Soutenir et conforter une économie locale** utile au territoire et à ses habitants, mais conciliable avec les ressources et les sensibilités de la commune.
3. **Préserver et valoriser notre capital naturel et culturel** comme facteur principal de la qualité du cadre de vie.

Le PLU, par le biais des outils réglementaires (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation) traduira cette feuille de route.

Il redéfinira les contours et les conditions d'occupation des zones urbaines (U), des zones d'urbanisation future (AU), des zones agricoles (A) et des zones naturelles (N).

Pour chaque zone, il précisera, ce qu'on peut y construire, ou non, et à quelles conditions, dans une double préoccu-

tion : La qualité des projets dans un cadre rural et patrimonial sensible, et moins d'étalement urbain, au bénéfice des espaces agricoles et naturels.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Les réflexions se poursuivront et s'achèveront courant 2026, le temps aussi pour la nouvelle équipe municipale, de s'approprier la démarche. Un nouveau débat se tiendra sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pour actualiser et préciser la version initiale.

En parallèle, la concertation avec les habitants se poursuivra jusqu'au 1^{er} vote du document (arrêt du « projet ») fin 2026 ou début 2027.

La première réunion publique (du 11 avril 2025) a permis de présenter le diagnostic du territoire et les grandes lignes de la démarche (support de présentation et compte-rendu sur le site internet de la mairie).

Une seconde réunion publique se tiendra sans doute au début de l'été 2026.

Une réunion s'était également tenue (le 19 décembre 2024) avec les Personnes Publiques Associées (« PPA »), parmi lesquels les services de l'Etat, le Syndicat d'Aménagement du Chablais (SIAC), la CCPEVA, la Chambre d'Agriculture, etc.

Ces réunions, et celles à venir, marquent la volonté de la commune d'associer la population et les partenaires institutionnels aux réflexions sur le devenir de Féternes.

Au terme de l'écriture du projet réglementaire, le maire présentera au conseil municipal le « bilan de la concertation », puis le dossier sera « arrêté » par délibération.

Il sera alors soumis durant 3 mois, à l'avis des personnes publiques.

S'en suivra une phase d'enquête publique (1 mois) sous le contrôle d'un commissaire enquêteur, à l'occasion de laquelle chacun pourra exprimer ses remarques et ses requêtes. L'enquête publique fera l'objet de toutes les mesures de publicité nécessaires, pour que vous puissiez en être informés à l'avance.

Sur la base du rapport d'enquête publique (produit par le Commissaire enquêteur), le PLU sera ensuite modifié avant d'être « approuvé » dans sa version finale, par le conseil municipal, à l'automne 2027.

Vous avez également la possibilité et de vous informer et de participer, via :

- Le dossier d'informations et le registre de remarques mis à disposition en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture).
- La rubrique internet dédiée à la révision du PLU :
- Un courriel à l'adresse de : accueil@feterne.fr

Travaux de construction ou d'aménagement : Demander avant de commencer ...

LES FORMALITÉS PRÉALABLES À NE PAS OUBLIER

AVANT de sortir les outils ou de faire appel à un entrepreneur, il est essentiel d'entreprendre les démarches administratives préalables pour rester en règle avec le Code de l'urbanisme.

POURQUOI CES FORMALITÉS SONT-ELLES NÉCESSAIRES ?

Les autorisations d'urbanisme permettent à la commune de vérifier que les projets respectent les règles locales (PLU, servitudes, sécurité, salubrité, environnement). Elles garantissent une cohérence dans l'aménagement du territoire et protègent les droits des voisins.

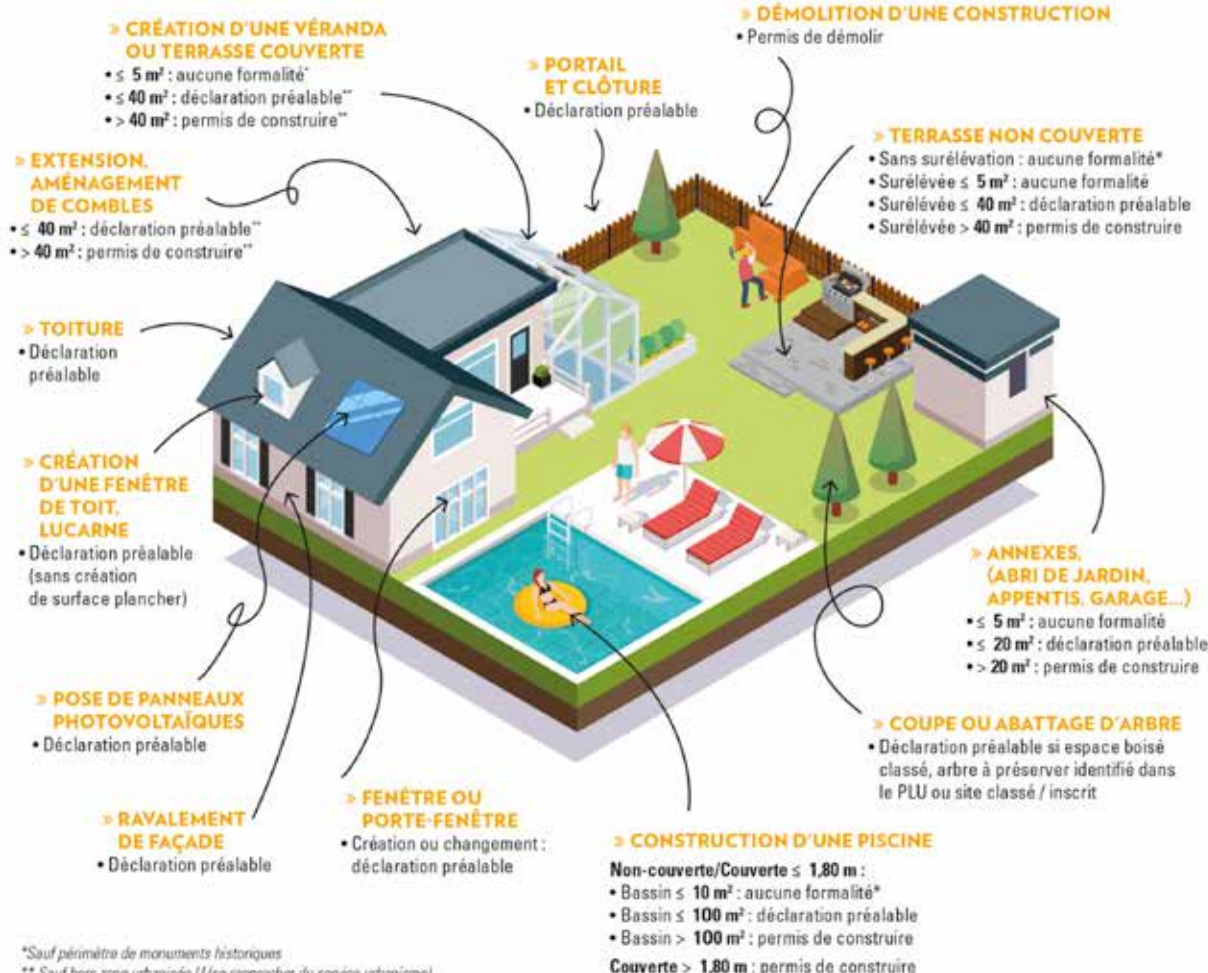
LES PRINCIPALES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclaration Préalable (DP) : petits travaux modifiant l'aspect extérieur => extensions < 40 m² en zone urbaine, modification de façade, annexes fonctionnelles supérieures à 5 m² (garage, abri de jardin, ...), mais aussi, clôture. => 1 mois d'instruction.

- Permis de Construire (PC) : constructions nouvelles ou extensions importantes dépassant les seuils réglementaires = 2 à 3 mois d'instruction.
- Permis d'Aménager (PA) : lotissements, aménagements de grande ampleur (division parcellaire, équipements collectifs).
- Permis de Démolir (PD) : démolition totale ou partielle d'un bâtiment dans les zones U et AU du PLU, et dans certaines zones protégées.
- Certificat d'Urbanisme (CU) : renseigne sur les règles applicables à un terrain (CUa informatif, CUb opérationnel).

Dans les sites patrimoniaux remarquables (tels qu'à Châteaueux), les délais de consultation sont rallongés, par la consultation (obligatoire) de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?





Quel Chef-Lieu d'ici 3-4 ans

UN PEU DE CONTEXTUALISATION HISTORIQUE

Notre commune est souvent caractérisée par sa vaste étendue à savoir près de 1'490 ha. Nos hameaux très diffus se sont longtemps adaptés à cette situation en créant des pôles de services et de vie au plus proche des habitants. C'est ainsi qu'on retrouve Chez-Divoz, Chez-Portay : le pèse lait lieu de vie et de travail, l'école, la chapelle.



On trouvait également cette organisation du côté des Traverses avec l'école de Flon, la fruitière, la boulangerie de la Plantaz ainsi que sa chapelle ou encore le bar Chez-Charlotte...Et enfin sur la partie basse de la commune, la chapelle de Châteaueux, ses nombreux bars restaurants, la fruitière...Tous nos hameaux s'étaient organisés pour être autonomes au maximum. Dès l'après guerre les modes de vie changent, les fermes familiales disparaissent, on va travailler à l'usine. Le pèse-lait, la fruitière ne sont plus les traditionnels lieux de rencontre et d'échange. Avec l'arrivée de la télévision dans les foyers, on reste chacun chez soi, plus de veillées, plus de jeux de quilles dans les cours des cafés.

Enfin, l'attractivité économique de la Suisse voisine va entraîner une forte poussée démographique et modifier considérablement l'urbanisation du village. De nouveaux hameaux apparaissent en bordure des routes départementales tels que Grésy, Bonchamp ou Curninges avec une architecture nouvelle et dépersonnalisée.

Le chef-Lieu n'accueillait alors que les fonctions officielles : mairie, église et presbytère.

Aujourd'hui, il doit représenter la centralité du village !

Le Chef-Lieu de Féternes qui jusqu'alors n'avait pas connu un véritable engouement n'accueillait que les fonctions officielles : la mairie, le presbytère et l'église. Avec cette nouvelle donne depuis quelques décennies, le Chef-Lieu se voit devoir être remis au centre du village ! En effet, les écoles de hameaux ont fermé pour se regrouper au Chef-Lieu, les lieux de vie ont peu à peu disparu et l'esprit de solidarité dans les hameaux s'est estompé. Il devient donc nécessaire de créer un véritable pôle structurant en termes d'accueil et de services. Le Chef-Lieu mérite ainsi une attention particulière en termes d'aménagements. Cela ne signifie pas que les hameaux doivent être relégués au second plan, bien au contraire ! Ils font par leur diversité, leur richesse patrimoniale et leur authenticité la richesse de Féternes, mais il nous faut un point de rassemblement.

Sur la base de cette analyse et après 6 années d'études, d'acquisitions foncières et d'arbitrages, nous avons aujourd'hui une vision claire et cohérente pour ce cœur de village qui se transformera autour de plusieurs projets phares. Le premier acte de ce renforcement du Chef-Lieu passe par une optimisation de nos bâtiments. C'est ainsi qu'en 2022-2023 est intervenu la réhabilitation énergétique de la salle des fêtes désormais dénommée Denis Chappuis. Cette réhabilitation a eu pour effet d'améliorer les performances

énergétiques du bâtiment de manière significative et de le rendre plus chaleureux. Au-delà de cet aspect technique, le bâtiment a également été optimisé permettant ainsi de libérer en sous-sol 130 m² de surface louée à l'office du tourisme intercommunal pour un montant de 1'500 €/mois, de disposer d'une salle de sport avec sol souple et d'un espace associatif. Les aménagements complémentaires tels que les terrains de quilles et de pétanque accompagnés d'un chalet permettent de compléter cette rénovation et d'accueillir désormais une nouvelle association sur la commune en lien avec ces activités sportives.

Parallèlement à ces travaux, la commune a mené une politique d'acquisition foncière active, en se portant acquéreur de 3 tènements :

- Un tènement dit « Bugnet » en face de la mairie d'une surface de 449 m² comprenant un garage de 20 m². Cet espace est une emprise foncière stratégique pour la commune dans le développement futur du Chef-Lieu. Cette propriété communale sera indispensable à la réorganisation spatiale et urbanistique du secteur.
- Deux tènements, représentant 50 % du site de « la casse automobile Boujon » représentant au total 2'050 m². Cette maîtrise partielle du tènement a permis à la mairie de conclure un projet commun avec un promoteur de façon à permettre le renouvellement urbain du site avec une maîtrise sur le contenu et le style architectural de l'opération. La commune a ainsi effectué sous forme de dation un accord avec le promoteur qui permettra d'avoir dans le futur aménagement (3 cabinets médicaux : propriété de la commune et aménagé par l'opérateur, ainsi que 3 logements en Bail Réel et Solidaire permettant ainsi de faciliter l'accession à des ménages modestes). De plus la maîtrise foncière nous a permis de peser sur le style architectural le faisant se rapprocher dans les volumes et les procédés aux anciens corps de ferme. Cette opération baptisée les 3 Fées s'inscrit pleinement dans un double objectif : faire du Chef-Lieu la location prioritaire pour accueillir de la densification et coupler services et logements.



Vue actuelle



Vue d'insertion

OPTIMISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une vaste opération de réhabilitation extension a débuté depuis quelques semaines du côté de l'école maternelle.



En effet, le bâtiment va connaître des travaux importants. Cet agrandissement comprend une salle de classe supplémentaire, ainsi qu'un nouveau dortoir, est rendue nécessaire du fait du nombre d'enfants accueillis et surtout de la non-adaptation des locaux de l'ancienne mairie dans lesquels se trouve aujourd'hui une classe de maternelle. En même temps que cette extension nous allons en profiter pour reprendre l'ancien préau, ainsi que l'isolation globale du bâtiment principal. La mise aux normes de l'assainissement sera également de la partie. Avec cette extension, les élèves, les institutrices et les agents, disposeront d'un cadre rénové, agréable et propice à l'apprentissage. Cette extension permettra de libérer les locaux utilisés aujourd'hui en tant que salle de classe dans l'ancienne mairie. Ainsi une fois le déménagement de la salle de classe dans l'extension, ces locaux seront aménagés pour accueillir des services. Les professionnels présents dans l'ancienne poste prendront possession de ces nouveaux locaux. Libérant ainsi un grand local au rez-de-chaussée de l'ancienne poste.



Un architecte a été mandaté et travaille sur le projet de reprise complète du bâtiment au niveau énergétique, étant entendu qu'il est aujourd'hui dans un état de délabrement avancé. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé avec des critères fixés par la commune pour accueillir ce futur commerce et réhabiliter le logement à l'étage.



MAISON DES SŒURS

Parallèlement à ces projets, la commune a intégré à son actif le bâtiment dit de la « Maison des sœurs » et l'ancien théâtre. La maison des sœurs date de 1887 et l'ancien théâtre de 1947. Le bien était propriété de l'AEPS depuis 1972. Il a abrité une école privée tenue par les sœurs de la Croix. Elle fermera en 1963. Elle sert également de colonie dans les années 60-70 et de « salle des fêtes ». Ce bâtiment fait depuis les années 70 l'objet de nombreuses réflexions :

- Février 1975 : l'AEPS indique dans son compte rendu d'assemblée générale qu'elle réfléchit à « tout raser, vendre, exécuter des travaux, ou trouver une collectivité qui voudrait bien le prendre en charge »
- Février 1981 : la congrégation des religieuses de l'Assomption basée à St-Gervais avait émis la possibilité d'occuper ce bâtiment en tant que maison de repos. Une réponse négative a été apportée.
- 1995 : un accord de principe avait été trouvé avec le Maire pour réhabiliter une partie du bâtiment en caserne pour les pompiers et donner le reste à la commune. Finalement l'association n'a pas souhaité donner suite.
- Mai 2012 : lors de son AG l'association se pose la question « que faire de ce bâtiment, comment le transformer : garder, salle de réunion, de rencontre pour les jeunes... » Mais aucune suite n'a été donnée.
- En 2022 : l'association contacte un promoteur et envisage de donner le bâtiment et les terrains contre une pièce de

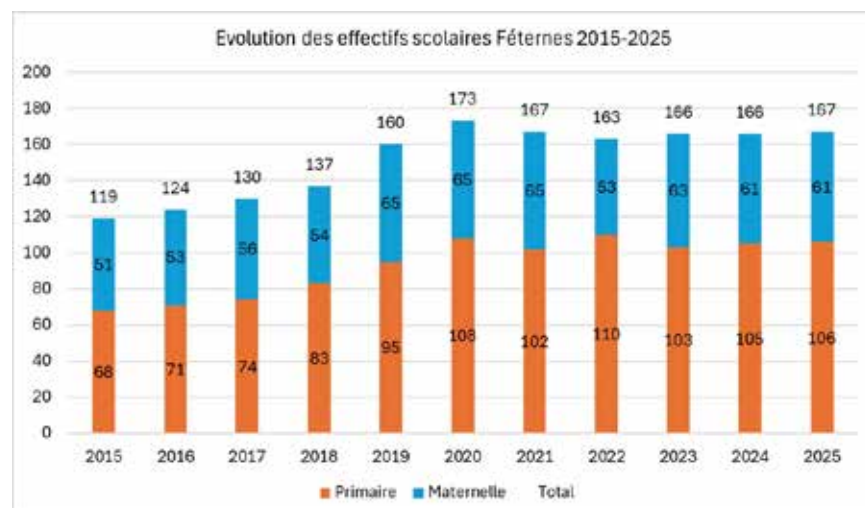
40 m² dans le futur aménagement (15 logements en lieux et place de la maison des sœurs et du théâtre). Monsieur le Maire indique à l'association qu'il serait préférable de négocier avec la commune plutôt qu'un promoteur et qu'en cas de vente du bâtiment la commune préemptera. Donc l'intérêt des 2 parties est de négocier.

- 3 ans de négociation et de nombreuses études, réflexions et négociations ont fini par aboutir à une donation à la mairie le 8 juillet 2025. Il appartiendra à la future équipe municipale de travailler à un projet pour cet espace, avec le souhait qu'il soit en résonance avec l'histoire des lieux à savoir poursuivre une vocation d'accueil, de partage. L'idée d'une structure d'accueil pour la petite enfance a été étudiée.

Si le plan d'optimisation de nos bâtiments et de renforcement de leur attractivité pour y affréter des services est pour partie défini, reste à garder à l'esprit le développement futur du Chef-Lieu à l'aune des tènements privés encore disponible et susceptibles de transformer encore un peu plus notre centralité. Ces potentiels aménagements devront être anticipés que ce soit en termes de stationnement, de mobilité, de fonctionnalité...cela se traduira dans le futur Plan Local d'Urbanisme qui viendra préciser plusieurs de ces points avec des recommandations fortes et des prescriptions architecturales.

Ecoles et jeunesse

Avec 167 élèves accueillis cette année (61 en maternelle et 106 en élémentaire), les effectifs scolaires restent stables. Cette stabilité permet de maintenir des classes équilibrées et un fonctionnement serein, tout en confirmant le rôle central de l'école dans la vie du village.

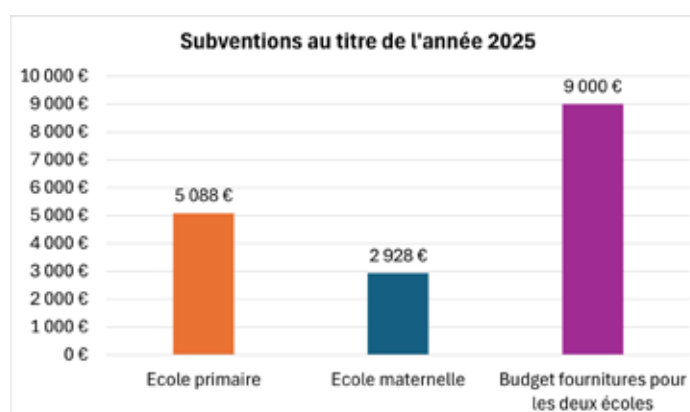


2025 aura aussi marqué l'avancement d'un projet structurant l'extension et la rénovation de l'école maternelle, dont le permis a été obtenu à l'automne.

Ce chantier majeur préau, salle de classe, dortoir, isolation complète, rapatriement de la 3^e classe - répond à la fois à des besoins d'espace, de confort et de mise aux normes.
[Détailé dans la rubrique Quel Chef-Lieu d'ici 3-4 ans, page 12].

Au-delà du temps scolaire, assuré par l'Éducation Nationale, la commune gère l'ensemble des temps périscolaires. La garderie du matin et du soir accueille chaque jour un nombre important d'enfants dans un cadre sécurisé qui permet aux familles d'organiser leurs journées sereinement. La restauration scolaire, désormais dotée d'une tarification sociale entre 2 € et 7,15 €, garantit à chaque enfant un repas équilibré. L'enquête Elior de janvier 2025 confirme un taux de satisfaction globale de 90 %, reflet de la qualité du service.

Quotient familial CAF	<500	500<800	800<1000	1000<1400	1400<2000	>2000	
Tarif	2,00 €	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,15 €	Total
Nombre d'enfants par tranche	2	4	3	6	18	75	108



SERVICES PÉRISCOLAIRES : LES CHIFFRES CLÉS 2025

108 enfants inscrits aux services périscolaires et à la cantine.

Garderie

- Matin de 7h30 à 8h20 : 1,50 €
- Soir de 16h30 à 18h30 : 3,00 €

Tarification sociale cantine

- Selon quotient familial CAF : de 2 € à 7,15 €
- ≈ 100 repas servis chaque jour

Déficit des services périscolaires annuel : - 25 000 €

Ce qui reste à charge après le règlement des usagers. Les coûts comprennent les achats de repas et les salaires des agents. Les charges liées aux bâtiments sont exclus du calcul.



Activités périscolaires



Plusieurs **initiatives communales** en faveur de l'éveil culturel et de la découverte du village sont proposées.

Le stage de théâtre, à chaque vacances scolaires soutenu financièrement par la commune, rencontre un succès grandissant.

Féternes Aventure s'est imposé comme un temps fort pour les jeunes : une semaine d'activités sportives, nature et patrimoine, dont 70 € sont pris en charge par la commune pour réduire le coût pour les familles.

Ces actions renforcent l'attachement des enfants à leur village et ouvrent des horizons éducatifs complémentaires à ceux de l'école.

Des ateliers sont proposés sur les temps périscolaires par les agents (ex. masques pour le carnaval, décoration de la cantine pour halloween...).



Féternes Aventure





L'action du Service Technique

Un territoire étendu, une équipe mobilisée

Féternes est une commune étendue, composée de nombreux hameaux dispersés, de chemins ruraux, d'espaces naturels importants et d'une topographie faite de vastes pentes.

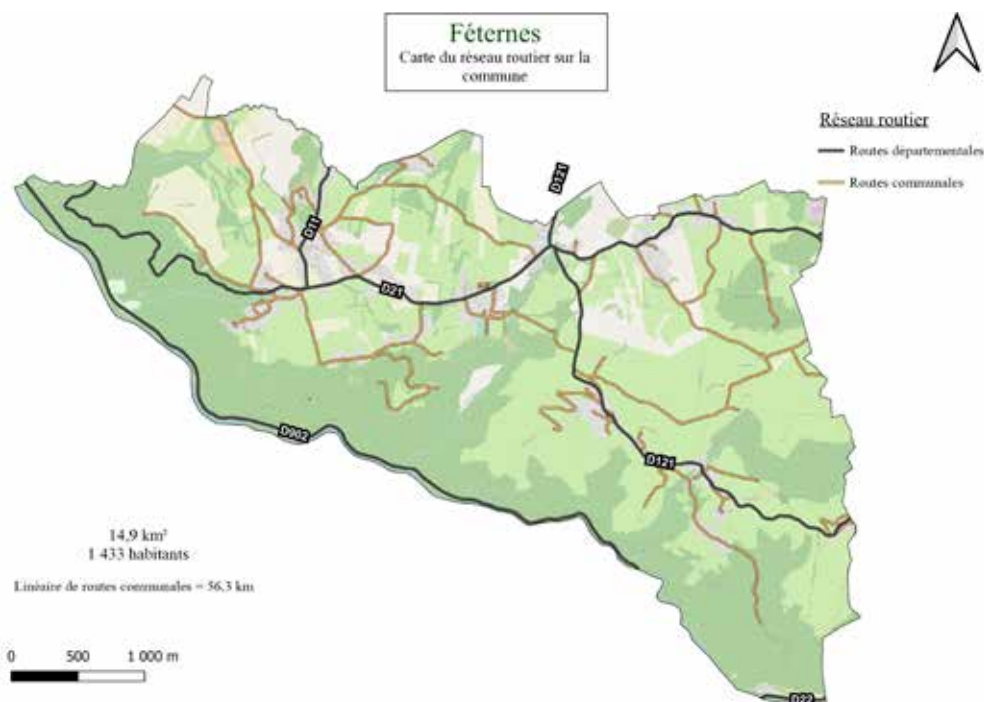
Pour répondre à ces besoins variés, le Service Technique s'appuie sur une équipe resserrée mais particulièrement polyvalente : un Directeur du Service Technique et deux agents communaux, mobilisés chaque jour sur l'ensemble des missions communales.

Qu'il s'agisse d'entretenir les voiries et chemins, de veiller au bon fonctionnement de nos bâtiments publics, de maintenir un cadre de vie soigné grâce aux espaces verts ou encore d'assurer les petites réparations indispensables au quotidien, l'équipe œuvre pour garantir des services de qualité adaptés à l'ensemble du territoire.

Voirie : gérer l'eau pluviale, stabiliser les chemins, sécuriser les accès

Sur un territoire comme Féternes, l'eau est l'un des principaux facteurs de dégradation des routes et chemins. Les pentes et la dispersion des hameaux nécessitent un entretien régulier et une vigilance constante. En 2025, les interventions ont surtout visé à mieux canaliser l'eau, renforcer les points sensibles et sécuriser les hameaux à accès unique, tout en avançant progressivement selon l'urgence et les capacités financières.

Ainsi, plusieurs chantiers ont marqué l'année :



Chemin de la Chaux : (11 000 €) un écoulement atteignait une fosse à fumier en contrebas. La reprise des fossés, la pose de traverses métalliques et la stabilisation du chemin (travaux réalisés par DKTP et financés par l'APIEME) ont permis de régler durablement la situation.

Chemin de Flon : un chantier technique mené en interne. Avec près de 90 m de dénivelé sur 450 m, ce chemin exige une gestion précise des eaux de ruissellement. Le Service Technique a repris la canalisation des eaux en sortie de réservoir et stabilisé la structure du chemin. Un chantier complexe réalisé en interne, qui sera achevé au moment de la parution du bulletin.



Marché et la Tour : ces deux chemins apportent régulièrement des cailloux jusqu'à la route de la Gerbaz lors des fortes pluies. Pour y remédier, des travaux de reprise en enrobé, de pose de grilles et de traverses sont programmés prochainement, les devis étant en cours.

Le Creux : sécuriser un hameau à accès unique.

Un piège à cailloux, construit par le Service Technique, protège désormais efficacement le seul accès au hameau en retenant les matériaux charriés par les pluies.

Dans la même logique de priorisation, il est utile de rappeler que le hameau de Véringes, qui présente lui aussi un accès unique, avait été priorisé avant le Creux. En 2024, la commune a dû faire des choix : ces travaux représentent des montants importants et il n'est pas possible de traiter tous les hameaux la même année.

Au regard des enjeux de sécurité et des moyens disponibles, il avait donc été décidé de traiter Véringes en premier, avant d'intervenir sur le Creux l'année suivante. Près de 20 000 € (matériaux et main-d'œuvre) avaient alors été investis pour canaliser les eaux et sécuriser durablement son accès. Une dernière intervention avec les propriétaires pour des arbres menaçants est encore en cours de coordination.



Piège à cailloux

Curage des fossés

Plusieurs secteurs (Sur La Chaux, Véringes, Le Creux, Vougron) ont fait l'objet de curages réguliers, essentiels pour prévenir débordements et ravinements.



FOCUS HAMEAU DE LA GERBAZ

Le hameau de la Gerbaz a fait l'objet de travaux importants en 2025 :

- pose de deux caniveaux dans la montée finale,
- remplacement des barrières du pont par une structure métallique plus durable,
- évacuation des bois morts,
- balayage et reprise des nids-de-poule.

En amont, un embâcle se forme dans le lit du Maravant. L'intervention, qui nécessite des moyens adaptés et une coordination avec les propriétaires privés, est en préparation. La commune suit attentivement ce point.



Avant travaux



Pose des renvois d'eau



Evacuation du bois mort

Bâtiments communaux : des lieux vivants, entretenus toute l'année

Les écoles, la salle des fêtes, les vestiaires, la mairie, les chapelles et salles associatives fonctionnent quotidiennement.

Les agents assurent leur entretien courant :

- chauffage, ventilation, électricité,
- petites réparations (stores, volets, serrures, luminaires, portes),
- entretien des sanitaires des écoles,
- maintenance technique de la salle des fêtes,
- petits aménagements utiles à la vie quotidienne.

Un travail souvent discret, mais indispensable au bon fonctionnement de ces lieux de vie.

Espaces verts : une commune vaste... et très verte

Les agents entretiennent 2,9 hectares d'espaces verts répartis dans plusieurs hameaux (Châteauvieux, La Plantaz, Champeillant, Chef-Lieu, La Ruppaz...)

Leur travail inclut :

- les tontes,
- le passage de l'épareuse,
- l'entretien des massifs,
- l'arrosage du fleurissement,
- la gestion des zones de fauche tardive.

Soutien aux événements et à la vie communale

Le Service Technique accompagne également la vie du village : installation de matériel lors des événements associatifs et communaux, mise en place de signalétique, appui logistique aux manifestations locales et participation aux décorations du village lorsque la période s'y prête.

Des interventions discrètes mais essentielles à la convivialité et au dynamisme communal.

UN VILLAGE ENTRETENU... ENSEMBLE

Autrefois, les habitants entretenaient spontanément talus, fossés et abords de propriétés. Aujourd'hui, les usages ont changé, mais certains gestes demeurent utiles :

- dégager une grille pluviale,
- entretenir l'accès immédiat à sa parcelle,
- veiller à la propreté des abords des points d'apports volontaires.

Le Service Technique intervient où il est nécessaire, mais la qualité du cadre de vie dépend aussi de l'implication de chacun.



QUELQUES CHIFFRES

- 1 470 ha de territoire
- 23 km de voirie communale
- Un maillage de chemins très important
- 2,9 ha d'espaces verts
- 13 bâtiments communaux



Remplacement du poteau incendie, route de Lesvaux



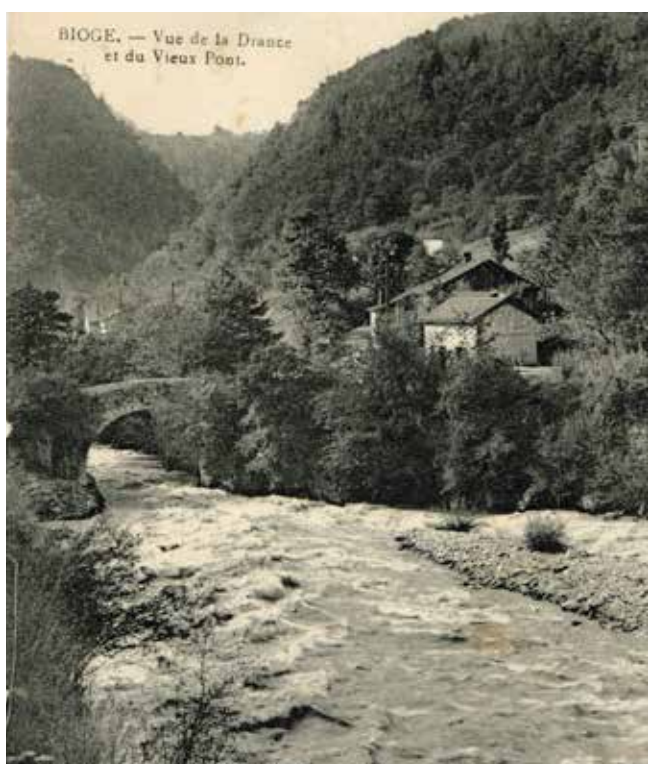
Fauchage

Maison du pont à Bioge

un projet associatif au service du patrimoine

LE PROJET ET SES MOTIVATIONS

Un projet d'acquisition de la maison située en face du Pont d'Évian, au hameau de Bioge, est actuellement en cours de finalisation chez le notaire. Cette maison, construite entre 1911 et 1915, d'abord en bois puis reconstruite en béton, présente un intérêt patrimonial et fonctionnel.



LES PORTEURS DU PROJET

Le projet est porté par l'association des Amis de Bioge, très engagée dans la valorisation du patrimoine et l'animation du hameau. Le bâtiment restera propriété de la commune et sera mis à disposition de l'association via un bail, lié à la durée de vie et à l'activité de celle-ci.



LES USAGES ET ACTIONS PRÉVUES

Cette maison permettra :

- L'organisation des réunions et temps de travail de l'association,
- La création d'un espace de mémoire retraçant l'histoire du hameau,
- Le stockage du matériel nécessaire aux manifestations (tentes, sonorisation, vaisselle...),
- L'accueil du public à l'abri, notamment en cas d'intempéries,
- Un meilleur soutien logistique aux animations organisées à proximité du pont.

Les travaux liés aux fluides (fosse septique, compteurs d'eau et d'électricité) seront pris en charge par la mairie, afin de permettre l'utilisation du bâtiment dans de bonnes conditions.



UN FINANCEMENT CLAIR ET PARTAGÉ

Le prix d'acquisition du bien est fixé à 52 000 €, avec des frais notariés à la charge de la commune.

Le financement se répartit comme suit :

- 10 000 € de subvention départementale,
- 10 000 € pris en charge par la commune,
- 32 000 € apportés par l'association des Amis de Bioge, sous forme de don à la commune, engagement formalisé par écrit.



Sécurité routière

comprendre les enjeux et les actions menés

UN TERRITOIRE VASTE, TRAVERSÉ PAR QUATRE ROUTES DÉPARTEMENTALES

Avec ses 1 470 hectares, Féternes est une commune étendue où les déplacements routiers occupent une place importante du quotidien.

Quatre routes départementales traversent la commune. Depuis plusieurs années, la Haute-Savoie et donc Féternes connaissent une hausse continue de population, liée notamment à l'attractivité professionnelle du bassin frontalier. Cette dynamique s'accompagne d'une augmentation importante du trafic routier.

Résultat : la sécurité routière devient un enjeu central, tant pour les automobilistes que pour les piétons.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LE RÔLE DE CHACUN

Le Département

Il intervient sur :

- la structure des routes départementales,
- les lignes blanches et discontinues hors agglomération,
- la signalisation directionnelle.

La Commune

Elle a la charge :

- du marquage au sol en agglomération, y compris sur les RD,
- des cheminements piétons,
- de la signalisation de proximité,
- des ralentisseurs et aménagements de modulation de vitesse,
- des aménagements en entrée de village.

Certaines opérations font l'objet d'**actions coordonnées** entre les deux niveaux, notamment lorsque cela permet de réduire les coûts ou d'optimiser les interventions.

URBANISATION : DE NOUVEAUX BESOINS ET DES CONTRAINTES RÉELLES

Historiquement, les hameaux traditionnels de Féternes étaient installés en retrait des grands axes. Des secteurs comme Thièze ou le Chef-Lieu faisaient exception.

Mais les dernières décennies ont vu apparaître de nouveaux secteurs résidentiels : Grands-Champs, Bonchamp, Grésy... souvent créés le long des départementales, là où la circulation est la plus dense.

Cela a profondément modifié les usages :

- davantage d'habitants à proximité des routes,
- des nouveaux trajets quotidiens vers l'école ou les arrêts de bus,
- des flux piétons nouveaux entre hameaux traditionnels et secteurs plus récents.

Sécuriser ces portions devient donc indispensable... mais parfois difficile, faute d'emprise disponible, de visibilité suffisante ou d'espace pour élargir les abords des routes.

LA DOCTRINE COMMUNALE : "MIEUX VAUT UN BON CHEMIN QU'UN TROTTOIR"

Face à ces contraintes, la commune privilégie chaque fois que possible une approche simple : un bon chemin sécurisé à l'écart de la circulation vaut mieux qu'un trottoir collé à la route.

Pourquoi ?

- Parce qu'il protège mieux les piétons des flux routiers.
- Parce qu'il offre un parcours agréable, notamment pour les familles et les écoliers.
- Parce qu'il préserve le caractère rural de nos hameaux.
- Parce qu'il est moins coûteux à réaliser qu'un trottoir classique, qui nécessite bordures, réseaux, drainage et enrobé.

Cette philosophie a guidé la création du cheminement piéton entre les Grands-Champs et l'entrée de Chez-Divoz : un parcours sécurisé, loin de la route, qui relie deux secteurs habités sans transformer la départementale en zone urbaine.

Mais toutes les situations ne le permettent pas

Dans les zones déjà bâties, resserrées ou dotées de façades anciennes proches de la chaussée, il n'est pas toujours possible de déporter la circulation des piétons.

Dans ces cas, la commune opte pour des aménagements adaptés.



Actions réalisées en 2025

RÉFECTION DU MARQUAGE AU SOL

Les passages piétons, ralentisseurs et marquages d'agglomération ont été repris sur l'ensemble du village. Une coordination avec le Département a permis d'intégrer la réfection des lignes blanches hors agglomération. Cette année la commune a opté pour de la résine concernant les passages piétons, solution réputée plus résistante (coût de l'opération 7000 €).



SÉCURISATION DE CURNINGS

Pose de coussins berlinois et sécurisation de l'arrêt de bus. Ce dispositif est retiré durant la période hivernale pour faciliter le déneigement à savoir du 15 novembre au 15 mars.



RADARS PÉDAGOGIQUES

Installation de radars pédagogiques dans plusieurs secteurs sensibles, avec un objectif de modération des vitesses pratiquées et d'obtention de statistiques facilitant ensuite l'obtention de soutien financier pour les projets d'aménagements pérennes.

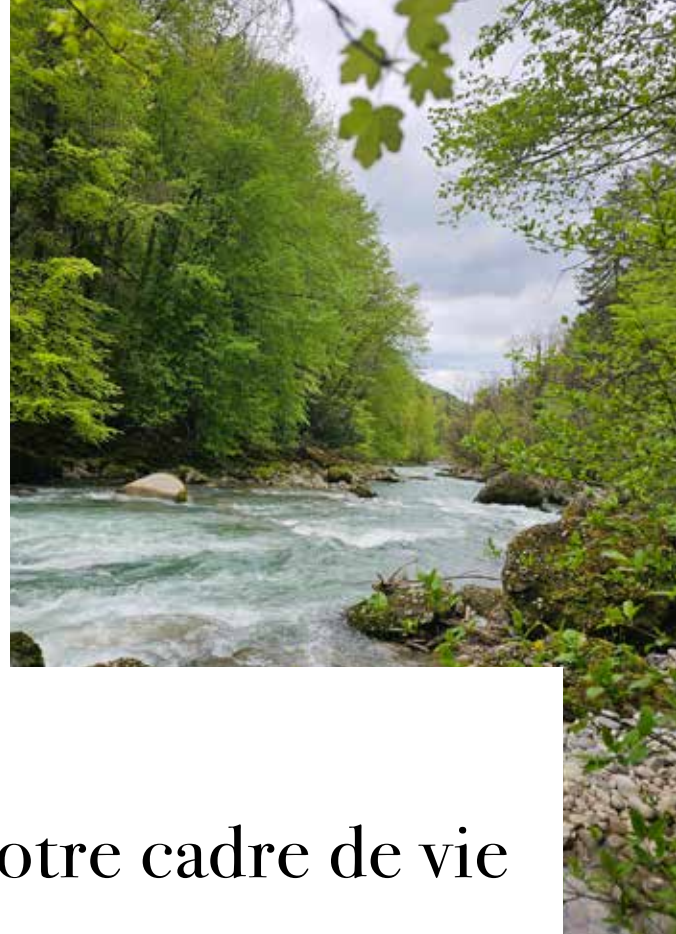
CHEMINEMENT ENTRE LE SECTEUR DES GRANDS-CHAMPS ET CHEZ-DIVVOZ

Création d'un chemin piétonnier sécurisé, conforme à la doctrine communale : éloigné de la RD, préservant le caractère rural, tout en répondant aux besoins de déplacements.



FEU À DÉTECTION CHEZ-DIVVOZ

Mise en phase test d'un système de feu intelligent régulant la circulation selon la vitesse et le flux en entrée de hameau.



Environnement

Préservons ensemble notre cadre de vie

MOBILISATION CITOYENNE : UNE MATINÉE ENVIRONNEMENT RÉUSSIE

La matinée environnement du 12 avril a rassemblé une quarantaine de participants. Peu de gros déchets ont été retrouvés, signe encourageant d'une amélioration générale des comportements. L'accueil café et le repas préparé par Gérard Grobel ont contribué à la convivialité de ce rendez-vous citoyen. La commune remercie l'ensemble des participants, des organisateurs et les agents techniques pour leur mobilisation. Pour compléter ces actions, deux collectes d'encombrants sont organisées chaque année (mai et octobre) par les agents techniques.



DÉCHETS ET DÉPÔTS SAUVAGES : L'INCIVISME DE QUELQUES-UNS PÉNALISE TOUTE LA COMMUNE

Un territoire bien équipé

Grâce au travail des équipes municipales successives, la commune dispose aujourd'hui d'un maillage complet en points d'apport volontaire semi-enterrés. Seuls les secteurs de Chez-Divoz et Chez-Portay fonctionnent encore en

bacs roulants ; plusieurs tènements sont en cours d'étude pour y remédier. Par ailleurs, la CCPEVA impose désormais que tout projet de 10 logements ou plus finance ses propres points d'apport volontaire.

Une minorité de comportements nuisibles

Malgré ces équipements, certains continuent de déposer des déchets en dehors des points prévus : sacs d'ordures déposés au pied des bornes, gravats, encombrants laissés dans les bois ou en bord de route... L'incivisme de quelques-uns dégrade le quotidien d'une très large majorité de riverains respectueux.

Ces dépôts sauvages :

- enlaidissent nos hameaux,
- mobilisent les agents techniques inutilement,
- génèrent des coûts pour la collectivité,
- nuisent à l'image de la commune.

Sanctionner : une procédure difficile sans flagrant délit

La loi prévoit des amendes importantes pour les dépôts sauvages.



VERGER COMMUNAL DU CHEF-LIEU : UN ESPACE VIVANT ET PÉDAGOGIQUE

Planté collectivement en 2021 avec les enfants du village et en présence de René Bohy, alors doyen du Chef-Lieu, le verger communal poursuit son développement. Les arbres, fournis par les pépinières Morel Bossu avec le soutien financier de la CCPEVA, ont été rejoints en 2025 par cinq nouveaux fruitiers. Un panneau pédagogique réalisé par le service technique explique désormais l'histoire et le rôle des vergers dans notre territoire.



COURS D'EAU : DES OBLIGATIONS LÉGALES CLAIRES POUR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la commune n'est ni propriétaire ni responsable des cours d'eau lorsqu'ils traversent des terrains privés.

Selon le Code de l'environnement :

- chaque riverain est propriétaire jusqu'au milieu du lit du cours d'eau,
- chaque riverain doit entretenir sa berge,
- chaque riverain doit retirer les bois morts, embâcles et végétaux gênants,
- chaque riverain doit permettre le maintien de l'écoulement normal de l'eau.

Le manque d'entretien peut provoquer :

- montée brutale du niveau d'eau en cas d'orage,
- embâcles sous les ponts,
- débordements soudains,
- dégâts matériels importants,

- isolement temporaire de hameaux à accès unique (Véringes, Le Creux...)

Avec des ruisseaux souvent secs puis soumis à des crues rapides, cet entretien est aujourd'hui crucial.

JARDINS PARTAGÉS DE LA RUPPAZ : UN ÉQUIPEMENT QUI CRÉE DU LIEN

Les jardins partagés, créés en 2023, regroupent aujourd'hui 11 parcelles, toutes attribuées. Au fil des mois, le site s'est équipé : outils mutualisés, point d'eau, table de pique-nique... Deux moments conviviaux organisés par les jardiniers (28 juin et 6 septembre) ont renforcé les liens entre usagers. Cet espace s'affirme comme un lieu d'échanges et de biodiversité.



UN NOUVEL ESPACE NATURE À L'HORIZON 2026

La commune a acquis une parcelle de 1 800 m² à Chez-Grobel afin d'y aménager, en lien avec l'ONF, un nouvel espace dédié à la nature.

Ce projet, qui verra le jour début 2026, comprendra :

- Un petit arboretum destiné à la découverte des essences locales,
- Du mobilier ludique et pédagogique sur le rôle de la nature,
- Un espace de mémoire en lien avec le sinistre qui a touché ce secteur en 2001.

Le pressoir voisin, récemment couvert, sera restauré après avoir été dégrappé. L'ensemble constituera un lieu de halte et de transmission au cœur des Traverses.



Animations

Une commune animée : retours sur les événements qui ont rythmé 2025 !

Un aperçu seulement... le bulletin spécial "Associations" en dit bien plus !

Derrière chaque fête, chaque repas, chaque balade ou spectacle, on retrouve des bénévoles, des associations actives, des habitants investis et des services municipaux qui accompagnent ces initiatives. Cette rubrique n'est qu'un échantillon de ce qui a marqué 2025 du point de vue des animations : un panorama plus complet figure dans le bulletin spécial "Associations", distribué avec ce numéro.

UN PRINTEMPS MARQUÉ PAR DES ANIMATIONS VARIÉES ET DES NOUVEAUTÉS :



Le début d'année a été marqué par une succession de rendez-vous appréciés : moments festifs avec les aînés, loto, fondue des chasseurs ou encore une soirée cabaret organisée par les parents d'élèves.

La promenade de la Fête des Mères, entre

l'Ain et la Savoie, a permis de partager un moment convivial autour de découvertes artisanales et d'un temps de détente.



Le concours canin organisé à Champeillant a rassemblé près de 90 chiens venus de toute l'Europe, représentant des races peu courantes. Une occasion rare d'assister à un rassemblement atypique dans un environnement familial.



JUIN : UN MOIS RYTHMÉ PAR PLUSIEURS RENDEZ-VOUS

Une épreuve de nage en eau vive s'est tenue sur la Dranse : une discipline où les participants descendent la rivière équipés d'un flotteur, d'une combinaison renforcée et de palmes. L'événement a attiré sportifs et spectateurs curieux de découvrir cette pratique en milieu naturel.

Dans un autre registre, la famille Jordil poursuit le développement de son activité viticole autour du Clos de Lesvaux. Leur année a été rythmée par trois rendez-vous :

- En juin, une fête du vin permettant de présenter leur production et d'échanger autour du travail de la vigne
- À l'automne, les vendanges
- Fin novembre, une soirée "huîtres et vin blanc"

Ces initiatives contribuent à mettre en valeur le terroir et l'identité de Féternes.

La Fête de la musique, organisée en lien avec plusieurs associations, a proposé ateliers, chorales et concerts.



Les 21 et 22 juin, le Tournoi des Alpes du FC Gavot a rassemblé les catégories U11 et U13 au stade de l'abbé Burnet. La commune contribue au fonctionnement de l'école de foot à hauteur de 2 480 € par an.



L'APE a animé la fin d'année scolaire avec la kermesse des écoles et le bal des enfants, deux rendez-vous très attendus.

CULTURE : MUSIQUE ET THÉÂTRE, UN HÉRITAGE VIVANT

La culture occupe une place particulière dans l'histoire de Féternes.

En 1947, l'abbé Burnet fondait la fanfare "La Voix des Fées", qui a animé la commune pendant près d'un demi-siècle. Théâtre amateur et concerts accompagnaient alors la vie locale.

Cet héritage se poursuit aujourd'hui à travers plusieurs dispositifs votés en 2025 par le Conseil municipal :

- L'école de musique "Neige et Soleil", qui propose musique et théâtre, bénéficie d'un soutien communal de 180 € par élève domicilié à Féternes.
- Un atelier théâtre annuel, complète cette offre. Trois créneaux hebdomadaires sont encadrés par convention, de septembre à juin.

Entre traditions locales et pratiques culturelles actuelles, Féternes conserve une vie artistique active et accessible.



L'ÉTÉ : JEUNESSE, CONVIVIALITÉ ET TRADITIONS

La Randonnée Gourmande célébrait cette année ses 20 ans avec un parcours entièrement renouvelé, comme le veut sa tradition. L'édition 2025 mettait en valeur Champeillant, point culminant de la commune, offrant un panorama apprécié et une ambiance conviviale.

La soirée Guinguette des Donneurs de Sang a rassemblé habitants et visiteurs autour d'un moment musical et populaire.

En août, la Fête de la mi-août, portée conjointement par la mairie et les associations, a proposé animations, repas, démonstrations artisanales et le traditionnel défilé de véhicules anciens.



UN AUTOMNE MARQUÉ PAR DES RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

Le brisolon du Comité des Fêtes a mis en valeur le hameau de Bioge.



En septembre, le club de pétanque a lancé sa première soirée avec plus de 120 participants, et le vide-greniers de l'APE a réuni près de 80 stands.

Comment ne pas évoquer le grand succès du concours de belote avec ses 62 doublettes !



DÉCEMBRE : MARCHÉ, SOLIDARITÉ ET PATRIMOINE

Le Marché de Noël, organisé par la commune, a rassemblé 29 exposants sous le chapiteau chauffé et permis de servir 180 repas choucroute. L'arrivée du Père Noël a animé l'après-midi.

Le Téléthon a pris la forme d'une marche commentée à travers plusieurs sites du village : la Tour, la Gerbaz et ses anciens moulins, Châteauvieux et Lesvaux. Cette édition a permis de reverser 370 € à la recherche.

Concert de Noël



TÉLÉTHON



NOËL





Devoir de mémoire

Retour sur les commémorations de l'année

HOMMAGE AUX VICTIMES DES RAFLES DE 1944 ET INAUGURATION DE LA STÈLE DE LESVAUX

La commune a rendu hommage aux victimes des rafles de février et mai 1944, ainsi qu'à toutes celles et ceux tombés durant la Seconde Guerre mondiale. Comme chaque année, élus, porte-drapeaux, associations, sapeurs-pompiers et habitants ont effectué le tour des stèles.

Cette cérémonie a également été marquée par l'inauguration d'une nouvelle stèle au hameau de Lesvaux. L'ancienne plaque indiquait : « Ici la maison natale des frères Boujard » ; la maison d'origine ayant disparu, la mention a été actualisée en « Ici était la maison natale... ». Une erreur de localisation de décès a également été corrigée.



La nouvelle plaque, inaugurée par le maire et Jean-Philippe Bened, maire honoraire, repose sur un fragment préservé du mur de l'ancienne bâtisse, clin d'œil à l'histoire. Il est utile de rappeler que cette stèle fut la toute première installée à Féternes, dans les années 1970, sous le mandat de Denis Chappuis.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNC 74 : FÉTERNES FIÈRE D'ACCUEILLIR CE RENDEZ-VOUS DÉPARTEMENTAL



Le 29 mars, Féternes a eu la fierté d'accueillir la 63^e Assemblée Générale de l'Union Nationale des Combattants de Haute-Savoie (UNC 74). Un moment symbolique pour notre commune dont l'histoire reste profondément liée aux grands événements du XX^e siècle : rafles de 1944, crash du B-17 américain, engagement de nombreux Féterniens lors de la Première Guerre mondiale et mémoire entretenue au fil des décennies.



La séance, ouverte par le Président Départemental Jean-Paul Ducimetière, a mis en lumière l'importance du devoir de mémoire et le rôle des communes dans la transmission de cette histoire.

À l'issue de l'AG, un dépôt de gerbe a été réalisé au monument aux morts de Féternes.



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI : MÉMOIRE ET TRANSMISSION

Depuis 2022 un hommage est rendu à Victor Martin au Creux ; cette année en présence du maire Maxime Julliard et des anciens maires Jean-Philippe Bened et Alain Cappai.

Lors de la cérémonie officielle, le maire a rappelé la nécessité de transmettre l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, l'engagement des résistants, et l'importance de préserver les valeurs qui unissent notre pays.



PASSAGE DE VÉHICULES AMÉRICAINS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Dans le cadre d'un campement américain reconstitué à La Chapelle d'Abondance, plusieurs véhicules d'époque ont traversé les routes du Chablais. Une halte a eu lieu à Champeillant, point culminant de la commune, en souvenir du crash du B-17 survenu en juillet 1944.



Stèle de La Liberté à Bioge



Grâce aux explications de Michel Michoud, passionné d'histoire locale, les participants ont pu revivre cet épisode marquant. Le cortège s'est ensuite dirigé vers Bioge, accueilli chaleureusement par les habitants, avant de reprendre la route vers La Chapelle d'Abondance via la Forclaz.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE : HOMMAGE À LA GRANDE GUERRE

La commémoration du 11 novembre s'est tenue en présence des porte-drapeaux, des pompiers, des anciens combattants, des élus de Larringes et Champanges, ainsi que du conseil municipal de Féternes. Les enfants des écoles, accompagnés de leurs enseignantes, ont interprété "Le Soldat" de Florent Pagny avec la chorale "Atout Chœur".

Un hommage appuyé a été rendu aux soldats de la Grande Guerre et aux 80 Féterniens morts pour la France. La cérémonie s'est poursuivie autour du verre de l'amitié, sous un soleil éclatant et face à la Dent d'Oche, avant le repas préparé par les équipes de Jacques Jordil.





Gestion forestière

la forêt finance sa propre replantation

Pendant des générations, la forêt était une véritable ressource pour les communes. Les plantations d'épicéas, très rentables, assuraient des revenus réguliers. Rien n'était perdu : chaque branche, chaque morceau de bois trouvait une utilité (chauffage, construction, clôtures, piquets, artisanat...). La forêt faisait partie intégrante du quotidien et son entretien était naturel, collectif et permanent.

Aujourd'hui, notre rapport à la forêt n'est plus le même.

Les modes de vie ont changé : le bois est moins utilisé, la valeur économique des épicéas s'est effondrée, et les coûts d'entretien ont augmenté. Dans le même temps, le changement climatique (sécheresse, bostryche...) fragilise nos espaces boisés. C'est pour cela que le Conseil Municipal a pris un engagement fort :

100 % des recettes issues des coupes de bois sont réinvesties dans la replantation et la gestion durable de nos forêts.

Un choix qui place la forêt parmi les priorités stratégiques de la commune.

Bioge - Sous les Rattes : miser sur la régénérescence naturelle

La coupe communale encadrée par l'ONF sur le secteur de Sous les Rattes a permis l'extraction d'environ 720 m³ de bois, selon une coupe raisonnée (1 arbre sur 3 ou 4) qui favorise la régénération naturelle. Cette opération a généré 34 000 € de recettes, intégralement dédiées aux opérations de replantation.

Elle n'aurait pas été possible sans la piste forestière aménagée en 2022, dont le coût réel pour la commune, après subventions, s'est élevé à 5 380 €. Cette piste garantit aujourd'hui un accès sécurisé pour l'exploitation et le transport du bois. Une remise en état des chemins est prévue en fin de chantier, avec l'installation de renvois d'eau pour préserver durablement ce secteur très fréquenté de la variante du GR5.



Restauration du secteur des Tattes : reconstruire une forêt diversifiée

Le plan de restauration adopté par le Conseil Municipal concerne plus de 2 hectares, pour un montant total de 15 449 €, dont 8 742 € pris en charge par le Conseil Départemental.

Étapes réalisées :

- broyage de la zone (juillet 2024),
- plantation de 650 plants (chênes sessiles, alisiers torminaux, érables sycomores, cormiers) en février 2025.

À venir :

- Mise en valeur du marais riche d'une douzaine d'espèces d'orchidées
- Installation de panneaux pédagogiques

Dans ce secteur une fois de plus, les plantations sont financées par les recettes des coupes communales.



Bois Monsieur : une coupe majeure au service du renouveau forestier

La coupe réalisée à Bois Monsieur est terminée. Une recette importante est attendue et sera, là encore, entièrement réinvestie dans la replantation du secteur. La commission "bois et baux ruraux" définira prochainement le plan de replantation, avec le soutien possible de subventions départementales. Certaines grumes seront conservées et réservées à la charpente de l'église, créant un lien concret entre gestion forestière et patrimoine communal.



COUPES PRIVÉES : DES RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES

Contrairement aux coupes communales, les coupes privées relèvent exclusivement de la responsabilité de leurs propriétaires.

Il leur appartient :

- de choisir leur exploitant,
- d'assurer le bon déroulement du chantier,
- de veiller au respect des chemins, des propriétés voisines et de l'environnement,
- et de garantir la remise en état des lieux en fin d'intervention.

La commune ne peut être tenue responsable des dégradations ou nuisances issues de ces chantiers privés. Elle peut toutefois effectuer des constats ou rappeler les obligations lorsqu'une situation l'exige. Des observations récentes dans les secteurs de la Plantaz, Véringes ont d'ailleurs conduit à un suivi renforcé.

Il est important que chacun ait en tête que :

- tout chantier privé relève du propriétaire,
- toute remise en état doit être assurée par le forestier mandaté,
- la commune n'a pas vocation à assumer les conséquences de travaux privés.



Jumelage

Vers un jumelage Féternes - Treffiagat : une ouverture sur un autre littoral

Depuis plusieurs mois, une réflexion s'est engagée autour d'un projet de jumelage entre Féternes et Treffiagat, commune du Finistère sud située au cœur du pays bigouden. Cette initiative répond à une volonté simple : ouvrir des échanges culturels et humains, entre deux territoires aux identités différentes mais complémentaires : l'un tourné vers la montagne et les plaines du Gavot, l'autre adossé à la mer et aux traditions maritimes bretonnes.



DEUX COMMUNES, DEUX PAYSAGES... UNE MÊME ENVIE D'ÉCHANGER

Treffiagat est un village littoral marqué par son port, ses marins, sa culture bigoudène et une vie associative dense. Féternes, de son côté s'appuie sur un patrimoine agricole, viticole et rural riche et sur une histoire profondément ancrée dans ses hameaux et paysages.

Les premiers contacts entre les deux communes ont permis de faire émerger un intérêt partagé :

- développer des relations entre habitants,
- permettre des découvertes réciproques (culturelles, patrimoniales, culinaires...),
- encourager les échanges scolaires, associatifs, sportifs,
- et renforcer la compréhension entre deux territoires aux pratiques et modes de vie différents.

UNE RENCONTRE CONSTRUCTIVE ENTRE ÉLUS

Des représentants de Féternes se sont rendus à Treffiagat afin de rencontrer l'équipe municipale. Les échanges ont été chaleureux et prometteurs. Les élus bretons ont exprimé un véritable enthousiasme pour cette perspective de rapprochement entre nos deux communes.

Cette première étape a permis :

- de présenter les caractéristiques de Féternes,
- de découvrir celles de Treffiagat,
- d'identifier les thèmes possibles de coopération,
- et d'établir les bases d'un futur partenariat.

ET MAINTENANT ? LES PROCHAINES ÉTAPES

Pour donner corps à cette démarche, une étape clé doit désormais être engagée :

La création d'un Comité de Jumelage à Féternes

Ce comité aura pour missions :

- de préparer les échanges,
- de structurer les actions futures,
- d'associer les habitants, les associations, les écoles,
- et d'animer la relation dans la durée.

Un jumelage est avant tout une aventure collective. C'est pourquoi toutes les personnes intéressées seront prochainement invitées à se faire connaître pour participer à la mise en place de ce comité.



Portrait croisé

Féternes (Haute-Savoie)

Commune rurale de 1 531 habitants, composée de nombreux hameaux, marquée par ses paysages vallonnés, son patrimoine agricole et son histoire.

Treffiagat (Finistère)

Village littoral d'environ 2 200 habitants, tourné vers la mer, la pêche et les traditions bigoudènes.

Deux territoires différents, deux identités fortes... et une même envie d'échanger.





Une époque pas si lointaine : les colonies de vacances à Féternes

« Les jolies colonies de vacances... »

Cette chanson de Pierre Perret a bercé des générations et fait sourire encore aujourd'hui. Derrière la légèreté des souvenirs d'enfance, elle évoque une réalité bien concrète : celle de lieux où l'on grandissait ensemble, entre découvertes, rires et premières libertés. À Féternes aussi, cette histoire a existé. C'est précisément cette page de mémoire locale que Jean-Pierre Mériguet a choisi de raviver pour les lecteurs du bulletin municipal. Passionné d'histoire communale et témoin direct de cette époque, il nous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps encore, notre commune accueillait plusieurs centres de vacances qui ont marqué durablement la vie du village. Nous tenons à remercier très sincèrement Jean-Pierre Mériguet pour le temps qu'il a consacré à coucher sur le papier ses souvenirs et ses connaissances. Grâce à son engagement et à sa mémoire, ces lieux, ces visages et ces moments ne resteront pas de simples refrains du passé, mais une trace précieuse transmise aux générations futures. "Les nouveaux habitants et les jeunes générations de Féternes ne savent pas qu'à une époque assez récente la commune comptait trois centres de vacances. Ceux-ci ont fait connaître à des centaines de jeunes ; Féternes, les joies de la montagne l'hiver et l'été" expose Jean-Pierre Mériguet avant de nous détailler la particularité de ces trois établissements.

LA CLÉ DES CHAMPS

Dès 1946 Monsieur et Madame Mériguet ont ouvert à Laprau « La Clé des champs ». Cette maison d'enfants à caractère sanitaire accueillait après la guerre des enfants déficients venus de Paris pour des séjours de un à trois mois.



En 1968 c'est leur fils Jean-Pierre qui a pris la relève ! En 1976 la Clé des Champs s'est transformée en colonie recevant 120 pensionnaires en classes de neige et de vacances. Le centre a fermé en 1990 par manque de rentabilité.

LES ALOUETTES



C'est en 1955 que Claire Dufour et son mari Marcel (décédé en 1966) ont ouvert « Les Alouettes » au hameau de Chez-Divoz. Le centre recevait une trentaine d'enfants et après de nombreuses transformations, il put en accueillir 80 ! Le centre a fermé dans les années 1990.

LES COCCINELLES

En 1957, la famille Millet a ouvert « Les Coccinelles » au hameau de la Plantaz. Leur fils Alain et sa femme Pierrette ont repris la suite en 1968. La maison était agréée pour une quarantaine de pensionnaires. Ils ont fermé dans les mêmes années et plus précisément en 1992.



Ces trois centres de vacances ou colonies, en plus de recevoir des enfants ont également permis l'embauche de personnel à l'année ou saisonnier, créant ainsi des emplois sur place... ils ont même permis à des Fêternants d'y trouver leur future femme !

Cimetière communal : des aménagements menés étape par étape

La commune a engagé un plan pluriannuel d'investissement afin d'entretenir, moderniser et valoriser le cimetière communal, dans le respect dû à ce lieu de mémoire et de recueillement.

Les actions déjà menées ont permis la réalisation d'exhumations nécessaires, la création de 10 caveaux, la reprise de la maçonnerie de la croix des curés, ainsi que l'engazonnement de plusieurs carrés, contribuant à un cadre plus soigné et apaisant.

En 2025, afin de répondre à une demande croissante des familles, la commune a également investi dans la création de 3 cavurnes, offrant une solution complémentaire pour l'accueil des urnes funéraires.

Les aménagements se poursuivent de manière progressive. Le drainage complet du cimetière, indispensable à la pérennité des installations, sera réalisé en interne par le service technique au premier trimestre 2026. Parallèlement, des premières études ont été engagées concernant la reprise des allées en enrobé et des bordures délimitant les carrés. Compte tenu du coût important de cette opération, sa réalisation nécessitera au préalable la recherche de financements adaptés.

L'ensemble du plan pluriannuel représente un investissement global de 165 000 €, dont 130 000 € dédiés exclusivement aux enrobés et aux bordures.



DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DÉCHETTERIE DE VINZIER

Lieu : Vers les Granges - Tél. 04 50 73 58 00
Horaires d'été du 1^{er} mai au 31 octobre
Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 30 avril.
Les déchetteries de la CCPEVA sont fermées les jours fériés.

Horaires d'Été 8 h 30 - 11 h 45 et 13 h 30 - 17 h 45

Horaires d'Hiver 9 h - 11 h 45 et 14 h - 16 h 45

COLLECTE DES DÉCHETS

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, consultez le site la CCPEVA.

<https://www.cc-peva.fr>



BIBLIOTHÈQUES DU GAVOT

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES A VOTRE SERVICE



Le réseau des Bibliothèques du Gavot est à votre disposition pour la consultation gratuite de livres, albums, BD et autres.

Ces espaces de détente, de travail et de convivialité vous attendent dans les 5 bibliothèques du Pays de Gavot à Bernex, Champanges, Larringes, Saint-Paul en Chablais et Thollon-les-Mémises.

Bénévoles et agents de bibliothèques vous accueillent chaleureusement dans ces espaces culturels ouverts à tous.

Lien vers le site des Bibliothèques du Gavot :

<https://bibligavot.opac-x.com/accueil>

Un tarif unique vous donne accès à tout le réseau.

1 CARTE DE LECTEUR = 1 ACCÈS AUX 5 BIBLIOTHÈQUES

Tarifs d'inscription :

- moins de 18 ans / plus de 70 ans : GRATUIT
- adulte (1 carte d'1 an) : 10 €
- couple (2 cartes d'1 an) : 17 €
- vacanciers, saisonniers : 5 € pour un abonnement courte durée.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lieu : située dans la Mairie.

Tél. 04 50 72 56 81

Horaires d'ouverture :

Lundi : FERMÉ

Mardi : 14 h 30 - 16 h 30

Mercredi : 14 h 30 - 19 h 00

Jeudi : 13 h 30 - 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 11 h 30

Samedi : 8 h 30 - 11 h 30.

MAIRIE

1, place du 20 Février 1944 - 74500 Féternes

Téléphone 04 50 73 41 79

E-mail : accueil@feternes.fr

Site Web : www.feternes.fr

La mairie de Féternes est ouverte :

Lundi : FERMÉ

Mardi : 13 h 30 - 18 h 00

Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Jeudi : 13 h 30 - 18 h 00

Vendredi : FERMÉ

Samedi : 8 h 30 - 11 h 30.

RAPPEL

Un arrêté du 27 mai 2008 relatif aux bruits de voisinage précise que les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 h à 20 h

les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

interdiction les dimanches et jours fériés

